

## REGLEMENT DU 48<sup>ème</sup> CRITERIUM DES JEUNES



1. Le Critérium des jeunes est organisé en 2023-2024 sous le patronage de l'AFT et du Comité Régional du Hainaut.

- Critérium d'hiver : de la semaine 44 aux derniers tournois joués au 9 juin 2024.
- Critérium d'été : du 10 juin 2024 à la semaine 37

2. Le critérium des jeunes comprend 21 catégories :

Mixte		
U9	Grade 1	9.1 à 9.5
	Grade 2	9.3 à 9.8
	Grade 3	9.6 à 9.8

Jeunes Filles		
U11	Grade 1	11.1 à 11.5
	Grade 2	11.3 à 11.8
	Grade 3	11.6 à 11.8
U13	Grade 1	13.1 à 13.5
	Grade 2	13.3 à 13.8
	Grade 3	13.6 à 13.8
U15	Grade 1	Min 35 pts
	Grade 2	30 pts à 3 pts
	Grade 3	10 pts à 3 pts

Jeunes Gens		
U11	Grade 1	11.1 à 11.5
	Grade 2	11.3 à 11.8
	Grade 3	11.6 à 11.8
U13	Grade 1	13.1 à 13.5
	Grade 2	13.3 à 13.8
	Grade 3	13.6 à 13.8
U15	Grade 1	Min 35 pts
	Grade 2	30 pts à 3 pts
	Grade 3	10 pts à 3 pts

TETES DE SERIE : à classement égal, obligation de respecter le classement du critérium pour l'établissement de celles-ci (150 € d'amende au club pour non-respect de ce point).

3. L'affiliation 2024 est exigée. La tenue de tennis est de rigueur.

- Le montant de l'inscription est fixé à 10€, y compris les 15% de redevance pour le critérium. Tout dépassement de ce montant entraînera la non-participation du club organisateur à l'édition 2023-2024. En cas de WO, le montant de l'inscription reste dû.
- Participation aux compétitions : tout joueur ne peut la même semaine jouer que dans deux compétitions se terminant la même semaine.
- Un supplément de 3€ sera réclamé à tout joueur qui n'aura pas pris connaissance de l'horaire de son premier match ou confirmé sur [www.aftnet.be](http://www.aftnet.be)
- Arbitrage conseillé dans toutes les catégories et surtout chez les U9.

4. Les points seront attribués comme suit pour le classement final : 10 points au vainqueur, ensuite 8, 6, 4.

N.B. les points ci-dessus seront multipliés par le coefficient suivant :

- De 2 à 3 participants effectifs : 1
- De 4 à 15 participants effectifs : 1,2
- A partir de 16 participants effectifs : 1,4

« Participants effectifs », veut dire ayant joué un match. En cas d'ex aequo au classement final, sera classé premier le joueur ayant pris des points dans le moins de tournois, puis le plus grand nombre de tournois gagnés et au même nombre de victoires, les tournois ayant rapporté le plus grand nombre de points.

Un bonus de 8 points sera accordé aux joueurs pour leur participation effective aux championnats du Hainaut d'hiver organisés en semaine 44 dans les catégories du critérium dans lesquelles ils ont pris des points. Ce bonus sera ajouté au classement du critérium d'hiver à la fin des tournois du critérium d'hiver. Il n'y aura pas de points critérium « stade atteint » pour ces championnats.

Un bonus de 8 points sera accordé, aux joueurs pour leur participation effective aux championnats du Hainaut d'été organisés en semaine 26 dans les catégories du critérium dans lesquelles ils ont pris de points. Ce bonus sera ajouté au classement du critérium d'été à la fin des tournois du critérium d'été. Il n'y aura pas de points critérium « stade atteint » pour ces championnats.

5. L'inscription est limitée à deux catégories par tournoi. Un minimum de 2 participants est obligatoire pour établir un tableau.

6. Tout joueur déclaré W-O dans une catégorie au cours d'un tournoi ne prendra pas de points pour le classement du critérium dans cette catégorie pour ce tournoi. En cas de WO, un certificat médical doit être rentré ou tout autre document que le secrétariat jugera suffisant pour justifier un WO excusé et ce maximum 5 jours après la date prévue de la fin du tournoi.

7. Pour le classement final les 8 meilleurs résultats seront pris en considération.

8. Il est obligatoire d'avoir pris des points dans minimum trois tournois en hiver et dans minimum cinq tournois en été pour être effectivement classé au critérium et pouvoir être qualifiable pour les différents masters de fin de saison (AFT-Hainaut et AFT)

9. Nombre de prix attribués dans toutes les catégories lors de la grande fête du Hainaut :

- 1 prix en hiver (Obligation d'avoir pris des points dans minimum trois tournois en hiver)
- 2 prix en été (Obligation d'avoir pris des points dans minimum cinq tournois en été)

10. En cas de litige, le présent règlement du Critérium des jeunes fera foi. Les cas non prévus au règlement seront tranchés, sans appel par la Commission.

11. Un master AFT Hainaut sera organisé à l'issue de la saison d'été durant la semaine 37 au Royal Chapelle Tennis Club. Toutes les catégories seront organisées et seront composées des huit premiers classés de chaque catégorie du critérium d'été. Le classement utilisé pour déterminer les qualifiés sera celui à l'issue des tournois de la semaine 36. Ce master apportera un bonus supplémentaire correspondant aux points d'un tournoi avec un coefficient de 2 (20-16-12-8).

12. Un master AFT sera organisé à l'issue de la saison d'été durant la semaine 38. Toutes les catégories seront organisées et seront composées des deux premiers de chaque catégorie du critérium d'été. Le classement utilisé pour déterminer les qualifiés sera celui à l'issue des tournois de la semaine 36.

13. La remise de prix des critères hiver et été sera organisée le samedi 16 novembre. Présence obligatoire du (de la) lauréat(e) pour recevoir son prix.

14. Attribution du titre de champion(ne) des critères hiver et été (addition des points gagnés dans toutes les catégories confondues : Jeunes et Adultes).

**Trois prix seront attribués : 1<sup>er</sup> prix : 300 € - 2<sup>ème</sup> prix : 200 € - 3<sup>ème</sup> prix : 100 €**

Approuvé par le Comité Régional du Hainaut  
Secrétaire : P. MAIRESSE  
Présidents : J. DAUGE – N. HAUTEM